

Extrait de délibération

Bureau syndical 25 novembre 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi vingt-cinq novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Rimbeau, Vice-Président.

Date de la convocation : 19 novembre 2024 **Pouvoirs :** 0
Nombre de délégués en exercice : 11 **Absents, excusés :** 4
Présents : 7 **Votants :** 7

	Présents	Excusés	Absents
Président :		GAILLARD Didier	
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	BRESCIA Nathalie	
Membres :	AYRAULT Bérengère, CHAUSSERAY Francine, BIRE Ludovic, NOLOT Monique, SAUZE Magalie,	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc	

Renouvellement de la convention Ingénierie Pays / Maison de l'Emploi Animation et coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Depuis 2000, il a été mis en place sur le territoire du PETR Pays de Gâtine un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif, financé par le Fonds Social Européen, est formalisé dans le cadre d'un protocole d'accord entre la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et du Pays de Gâtine, l'Etat, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

L'instruction de Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 2009-22 du 8 juin 2009 rappelle que les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le protocole d'accord du PLIE pour la période 2022-2028 a été validé par le comité de pilotage le 7 avril 2022 pour une période de 4 ans.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Gâtine est porté juridiquement, depuis le 1^{er} janvier 2019, par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et du Pays de Gâtine.

Afin de permettre une continuité dans le fonctionnement du dispositif PLIE, certaines missions (direction et finances) ont été reprises en interne par des collaborateurs de la MDEE.

Cependant, en ce qui concerne les missions de Coordination et pilotage des parcours PLIE, elles continuent à être assurées par Mme. Javaloyes, attachée territoriale au PETR Pays de Gâtine dans le cadre d'une mise à disposition auprès de la MDEE.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (article 61 à 63),

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 novembre 2018

VU, la délibération du PETR Pays de Gâtine en date du 10 décembre 2018, actant le transfert du pilotage du PLIE à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et du Pays de Gâtine

VU, la délibération du PETR Pays de Gâtine en date du 19 juin 2023, autorisant la nouvelle quotité de temps et la reconduction de la mise à disposition de Mme. Javaloyes auprès de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et du Pays de Gâtine pour y assurer les missions de Coordinatrice des parcours d'insertion.

CONSIDERANT :

- qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du dispositif PLIE avec expérience,
- que le nouveau protocole d'accord du PLIE en date du 7 avril 2022 implique un nouveau pilotage technique global du PLIE,

- que la nouvelle subvention globale FSE du Département des Deux-Sèvres 2023-2028 inscrit le financement du PLIE de Gâtine dans la durée

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition de Mme. Javaloyes afin qu'elle puisse assurer à temps complet le pilotage technique du PLIE de Gâtine pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Les membres du Bureau Syndical décident de renouveler la convention de mise à disposition de Mme. Javaloyes et autorisent sa signature par le Président.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Jean-Pierre RIMBEAU
Vice-Président,

Certifiée exécutoire par transmission et publication